

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois. 13 50

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. 13 fr.

La France et l'Étranger, les frais de poste en sus.

Le prix des Abonnements est payable d'avance.

Les abonnements et les annonces sont reçus à Roubaix, au bureau du Journal.

A Lille, à la succursale de l'Agence Havas, rue de la Gare et aux bureaux de l'Économiste, Grand-Place, (entrée par les églises Saint-Etienne).

A Paris, aux bureaux de l'Agence Havas, place de la Bourse, 3, ou rue Notre-Dame-des-Victoires, 34

ROUBAIX, LE 19 FÉVRIER 1883

UN ATTENTAT AUX DROITS DE L'ARMÉE

Les proscriptions, fort déconcertés par le vote du Sénat, demandent à grands cris des mesures énergiques contre les prétendants.

Mais on peut supposer qu'il y regardera à deux fois avant de s'engager, comme le député Pelletan l'y excite, dans la voie révolutionnaire.

Mais si le Gouvernement, comme nous voulons le croire, répugne aux mesures révolutionnaires, n'existe-t-il pas des mesures légales qu'il pourrait appliquer des maintenant, sinon à tous les Princes, du moins à ceux d'entre eux qui font partie de l'armée?

Ce droit, M. Thibaudin a prétendu le tenir de la loi du 19 mai 1834 sur l'état des officiers.

Nous n'avons pas à rappeler que le grade constitue pour tous les officiers français une propriété dont ils ne peuvent être privés que dans les cas et selon les formes déterminées par la loi.

Le grade est distinct de l'emploi, dont le ministre de la guerre dispose, à la vérité, mais sous certaines règles, qui font elles-mêmes l'objet d'une loi — celle du 19 mai 1834 — que M. Thibaudin a cru pouvoir invoquer, bien à tort, comme on va voir.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

INSERCTIONS: Annonces: la ligne. 20 c.

Les abonnements et les annonces sont reçus à Roubaix, au bureau du Journal.

énoncé, dans son titre II, article 2, les positions de l'officier — qui sont l'activité et la disponibilité, la non-activité, la réforme, la retraite — définit ainsi la non-activité:

Section II. — De la non-activité
1. La non-activité est la position de l'officier hors cadre et sans emploi.

Il est clair que si le ministre de la guerre était libre de motiver, comme il l'entendrait, dans le rapport qu'il adresse au chef de l'Etat, les raisons qui le déterminent à mettre un officier en non-activité par retrait d'emploi, l'état de l'officier, que la loi a entouré d'ailleurs de tant de garanties, serait par le seul fait de cette disposition, livré à l'arbitraire.

Aussi le ministre est-il tenu, quand il met un officier en non-activité par retrait d'emploi, d'appuyer cette mesure sur des motifs, sur des chefs déterminés. Ces motifs ont été spécifiés dans une circulaire ministérielle, en date du 16 septembre 1834, qui est inséparable de la loi du 19 mai sur l'état des officiers et qui en a été toujours considérée, depuis cinquante ans, comme le commentaire obligé.

Les causes assignées à la mise en non-activité par retrait d'emploi, dans la circulaire ministérielle du 16 septembre 1834, sont: 1. l'inconduite, les fautes dans le service, ou le défaut de capacité.

La circulaire du 16 septembre 1834, en vigueur depuis cinquante ans, n'a jamais subi, dans notre époque si agitée, qu'une seule infraction de la part du pouvoir; et nous ne croyons pas que cette infraction constitue un précédent dont un gouvernement républicain puisse s'autoriser.

Nous le répétons, nous ne croyons pas que ce précédent puisse servir de modèle à la conduite d'un ministre républicain, ni qu'il puisse s'en autoriser pour porter atteinte à l'état de deux officiers: le duc

de Chartres et le duc d'Alençon — qui figurent parmi les plus méritants de l'armée. Le duc de Chartres, on le sait, est porté depuis plusieurs années au tableau d'avancement pour le grade de général de brigade, et le duc d'Alençon, capitaine au 12^e régiment d'artillerie, est porté sur le tableau d'avancement de son arme pour le grade de chef d'escadron.

Si le duc de Chartres et le duc d'Alençon sont mis en non-activité, ce sera contrairement aux assertions du général Thibaudin, au mépris de la loi.

Si ces deux officiers, méritants entre les plus méritants, sont atteints par une mesure illégale, il n'y a plus de sécurité pour aucun officier de l'armée. C'est vainement que la loi a voulu leur garantir la propriété de leur grade, vainement qu'elle aura entouré leur état et leurs différentes positions de toutes les garanties. Ces garanties, qui subsistent depuis cinquante ans, le Gouvernement républicain les supprime, les viole pour le plaisir de donner satisfaction à une poignée d'énergumènes. On se le dira dans l'armée.

L'X MINISTÉRIEL

Le Journal officiel publie, aujourd'hui, la note suivante:

Au conseil d'hier, les ministres ont donné leurs démissions et le président de la République les a acceptées.

M. le président de la République a chargé M. Jules Ferry de former un nouveau cabinet.

Les négociations ont été plus laborieuses qu'on ne l'avait supposé de prime abord.

Et il a circulé simultanément, hier soir, deux listes ministérielles suivantes:

Première liste ministérielle

- M. Jules Ferry, président du conseil et affaires étrangères;
Martin-Feuillée, ministre de l'intérieur;
Waldeck-Rousseau, ministre de la justice;
Berthelot, ministre de l'instruction publique;
Tirard, ministre des finances;
Pierre Legrand, ministre du commerce;
De Mahy, ministre de l'agriculture;
Raynal, ministre des travaux publics;
Ch. Brun, ministre de la marine;
Le général Thibaudin, ministre de la guerre;
Cochery, ministre des postes et télégraphes.

Deuxième liste ministérielle

- M. Jules Ferry, président du conseil, affaires étrangères;
Martin-Feuillée, ministre de l'intérieur;
Devès, garde des sceaux;
Spuller ou Duvaux, instruction publique;
Barbey, marine;
Thibaudin, guerre;
Legrand, commerce;
Cochery, postes et télégraphes;
Mahy, agriculture;
Tirard, finances;
Raynal, travaux publics.

Les négociations à l'Élysée

M. Grévy a dû s'arracher aux soins de sa grand-paternité pour recevoir les débris du

cabinet Devès-Fallières, qui venait lui remettre leur démission définitive, et qu'il a acceptée après avoir déposé un petit boniment de circonstance.

Une heure plus tard, M. Ferry était mandé à l'Élysée, M. de Freycinet ayant fait savoir qu'il renonçait absolument à former un cabinet dans les circonstances présentes.

M. de Freycinet se réserve pour un avenir peu éloigné, d'après ses prévisions.

M. de Freycinet, soutenu par M. Wilson, compte sur l'appui de la gauche radicale, de la grande majorité de l'extrême gauche d'une fraction de l'union républicaine, de quelques dissidents de la gauche démocratique et... de la droite, pour battre en brèche, au nom des principaux libéraux, la politique autoritaire du cabinet Ferry.

Les propositions restrictives à la loi sur la presse, et les libertés municipales serviront de point de départ aux attaques des freycinetistes.

M. Clémenceau viendra à la rescousse, en dénonçant les actes arbitraires et les mesures d'exception que le cabinet Ferry devra s'engager à prendre pour s'assurer une majorité à ses débuts.

M. de Freycinet sera, en outre, le pivot de la résistance au Sénat, et il sera encouragé — hypocritement — dans sa campagne par M. Grévy.

Les négociations au palais Bourbon

Pour simplifier les difficultés qu'offre la formation immédiate du nouveau cabinet, M. Ferry voudrait conserver quatre ou cinq des anciens collaborateurs de MM. Fallières-Devès prêts à toutes les besognes, à condition de garder leurs portefeuilles.

Cette détermination a causé certaines déceptions. Mais ces ambitions déçues comptent sur une prochaine compensation.

M. Rouvier, par exemple, qu'on aurait cru trouver au nombre des membres du cabinet Ferry, étant donné le parfum gambettiste de celui-ci, marche avec M. de Freycinet, dont il partage la fortune.

M. Ferry aurait préféré le général Camponen à M. Thibaudin; mais le général Camponen est comme M. de Freycinet: il aime mieux laisser à d'autres la tâche de faire signer des décrets de disgrâce, de mise en non-activité, dont lui-même a été jadis victime.

D'ailleurs, le général Thibaudin a déjà dressé une liste d'officiers suspects qui ne s'élève pas à moins de 1,800 noms, et ce n'est pas fini!

Bruits divers

Les amis de M. Ferry disent qu'ils ont un dossier formidable de « petits papiers », formé déjà du vivant de M. Gambetta, pour frapper M. Wilson, et cela mortellement. A les entendre, le dossier serait aux mains de l'un d'eux.

On a prétendu que M. Devès aurait insisté auprès du président de la République pour qu'il présentât, par un message aux Chambres, le nouveau cabinet.

On avait assuré que quatre des représentants de la France à l'étranger avaient annoncé qu'ils donneraient leur démission si la loi d'expulsion était votée. Trois d'entre eux auraient fait savoir qu'ils attendraient jusqu'au vote définitif des deux Chambres; l'autre, jusqu'à l'exécution de la loi.

Comment vont-ils se comporter en présence des décrets de M. Thibaudin? S'ils persistent dans leur intention de se retirer, M. Ferry va pouvoir jeter, comme

un os à ronger, ces quatre ambassades, avec deux ou trois sous-secrétaires d'Etat vacants, aux appétits des divers groupes de la gauche.

Nous lisons dans le Journal officiel du 18 février 1883:

MINISTÈRE DE LA GUERRE

TABLEAUX D'AVANCEMENT pour l'ANNÉE 1883

ARTILLERIE

Capitaines proposés et classés pour le grade de chef d'escadron

1879

M. d'Orléans, au 1^{er} rég.

M. d'Orléans (le duc d'Alençon) est donc proposé pour le grade de chef d'escadron depuis 1879. Les capitaines qui suivent immédiatement sur le tableau sont proposés depuis 1881, seulement, ainsi que l'indique le millésime placé en vedette de leurs noms. Il y a donc quatre ans que le duc d'Alençon est proposé pour le grade de chef d'escadron.

LES INFIRMIÈRES LAÏQUES

A l'hôpital Tenon, une femme a été empoisonnée, grâce à la surveillance laïque. L'affaire doit être portée devant les tribunaux.

LES COURS D'EUROPE ET LA LOI FLOQUET

Nous sommes en mesure de rapporter exactement l'impression produite dans les cours d'Europe par la loi Floquet.

On n'a pas démenti et on ne pouvait pas démentir ce propos que nous avons relaté de l'empereur d'Autriche au comte Duchâtel. Il reste acquis que ce souverain a déploré pour la France, une politique qui nous isole en Europe et nous fait perdre de précieuses sympathies.

En ce qui concerne le roi d'Espagne, nous maintenons, en dépit des dénégations, que le roi d'Espagne a exprimé à M. Des Michels les sentiments de tristesse que faisaient naître en lui les menaces dont était l'objet ses parents qui, a ajouté le Roi, « ne sont pas des conspirateurs, de l'aveu même de votre gouvernement ».

Enfin, nous pouvons affirmer également que le roi des Belges a dit au comte de Montebello: « Ma famille traverse en France une cruelle épreuve. J'espère mieux de la République. »

Quant au roi d'Italie, nous ne savons qu'une chose, c'est que M. Decrais a écrit dernièrement à son ami que sa situation était très tendue, à raison des liens de parenté qui unissent le souverain auprès duquel il est accrédité, au prince Napoléon, et qu'il ne serait pas éloigné de demander ses lettres de rappel.

On remarquera enfin que dans son récent passage à Paris, le prince de Galles est allé s'inscrire chez le duc de Nemours et le duc d'Aumale, tandis que pour la première fois il n'est pas allé rendre visite à M. Grévy. De la part d'un prince assez dégagé de préjugés pour avoir eu avec M. Gambetta les relations que l'on sait, cette attitude est nettement significative.

En somme, excepté la Sublime-Porte, nous

cherchons en vain des yeux en Europe une cour que la République n'ait pas froissée dans ses sentiments les plus intimes.

La Convention était comme de la tête d'un roi à l'Europe monarchique. Aujourd'hui, il y a plus de Rois à assassiner et l'on n'a plus que des lois de proscription pour provoquer les souverains d'Europe. C'est peut-être moins féroce mais c'est encore plus bête, car on sont les quatorze armées de la Convention?

M. LÉON SAY

ET LES DÉCRETS D'EXPULSION

Le Gaulois publie l'entretien suivant, que l'un de ses reporters a eu avec M. Léon Say:

« Nous avons eu l'avantage de causer hier avec M. Léon Say, le leader du centre gauche sénatorial, qui vient de faire rejeter la loi de proscription des princes.

« Le ministre qui aurait les plus grandes chances de durer longtemps au Sénat, nous a dit M. Léon Say, serait à coup sûr le ministre Jules Ferry. M. de Freycinet aurait difficilement une majorité au Sénat. M. Ferry ne rencontrerait pas d'opposition à gauche.

« Mais la question des princes, qui est résolue législativement par le vote du Sénat, n'est pas définitivement écartée. On parle de décrets d'expulsion...

« Je ne crois pas qu'on aille jusqu'à l'expulsion. Je suis sûr que dès demain le ministre de la guerre va retirer aux princes leurs emplois dans l'armée. Le colonel du régiment du duc d'Alençon a déjà été avisé que cet officier allait être remplacé.

« Mais si on ne se borne pas au retrait des emplois... si on expulse les princes, que fera le Sénat? L'expulsion ordonnée par décret, malgré le vote de samedi, sera un affront pour le Sénat.

« Si le gouvernement expulse les princes, le Sénat n'en témoignera aucune satisfaction. Mais il ne manquera aucune désapprobation. Nous ne ferons rien pour renverser le nouveau ministre. S'il prend des décrets d'expulsion et qu'on l'interpelle, l'interpellation aboutira à un ordre du jour pur et simple.

« Mais vous et vos amis, monsieur, vous pouvez faire la majorité au Sénat. Si un ministre ayant fait des décrets illégaux n'est pas blâmé par la Chambre haute, c'est que vous et vos amis ne le blâmez pas. Cette conduite parlementaire ne ressemblera guère à celle que vous avez eue depuis l'ouverture de la question des prétendants.

« Nous sommes bien résolus à ne pas nous engager de nouveau sur cette question. La droite a fait preuve d'une intelligence politique incomparable dans tout ce débat. En ne voulant rien concéder, elle a rendu possible, dans l'avenir, les décrets dont vous parlez.

« Nous voulons armer la loi d'une disposition qui permet de frapper les perturbateurs et ne permit pas à la passion politique de faire des victimes innocentes. On n'a pas voulu donner à l'Etat cette garantie. On nous a même insultés et vilipendés. Nous avons été traités, mes amis et moi, comme les derniers des derniers par la presse royaliste. Quand nous avons présenté un projet de transaction, acceptable par tous, on nous a appelés: lâches, traîtres, vendus. Le centre gauche du Sénat n'oubliera pas ces outrages. Il ne les pardonnera pas. Je ne crois pas que jamais plus il s'associe à la droite pour une action politique.

« Il vient d'être trop mal récompensé de

Pauvre Fille

PAR HIPPOLYTE AUDEVAL

XXIV

Le port de Boulogne-sur-Seine

(SUITE)

Le port de Boulogne-sur-Seine n'a pas une grande importance. Cependant, il est bien aménagé et il contient toujours un certain nombre de grands bateaux pres que tous chargés de charbons, aussi le sol de la rive est inconstamment couvert d'une épaisse couche de poussière noire.

Cette poussière est si désagréable, qu'elle éloigne les promeneurs, et ce jour-là notamment, il n'y avait personne aux alentours.

avait placé sur le rebord faisant face à la plage, comme signal convenu, deux mouchoirs blancs qui avaient l'air de sécher.

Deux longues planches, soutenues au milieu par un treteau assez élevé, le reliaient au quai de débarquement.

— C'est ici, dit Juliette d'une voix altérée, venez, mademoiselle.

Fernande éprouva une instinctive répulsion. Certes, elle était bien loin de s'imaginer qu'elle allait revoir Miclou et Humberte, qui l'avaient tenue si longtemps captive tout en lui témoignant les plus respectueux égards.

Mais elle se souvient des fraudeurs, de l'époque où elle avait été malade, puis prisonnière sur un bateau pareil à celui qu'elle avait sous les yeux, et elle ne se soucia pas de raviver plus encore ces cruels souvenirs.

— Allez, Juliette, dit-elle, je vous attendrai.

— Vous avez peur de monter sur ces planches qui servent de pont, répondit la femme de chambre. Le fait est que, quand on n'y est pas habitué...

Et elle s'avança vers les planches. — Prenez bien garde, mademoiselle, dit Juliette qui, s'efforçant, passa la première.

Le reste de cette scène fut rapide, et en moins de dix minutes tout fut terminé.

Juliette appela ses prétendus père et mère, descendit dans les cabines, ouvrit une porte, puis s'efforçant avec déférence:

— Entrez, mademoiselle, dit-elle. Voici mes parents.

Puis elle poussa Fernande, ferma la porte et s'enfuit.

Au moment où elle allait franchir les planches pour se sauver en toute hâte, un cri déchirant, presque aussitôt étouffé, parvint jusqu'à ses oreilles!

— Oh! mon Dieu se dit la femme de chambre, est-ce qu'on l'égorge?

lui porterai secours. Va donc, canaille!... Il y a une justice au Ciel.

XXV

La patache

Le jour où Fernande avait été faite prisonnière par la ruse et la violence, une animation inaccoutumée régnait à la patache, poste d'octroi situé au pont National et où nous avons déjà conduit le lecteur au commencement de ce récit.

Les deux inspecteurs Clabousse et Palestreineau étaient là, vêtus en bourgeois, comme tous jours.

M. Clabousse, maigre, chétif, souffreteux, tenait cependant le dé de la conversation et était l'objet des déférences de tous les employés à l'unique verte.

M. Palestreineau, courbant volontairement sa haute taille pour ne pas humilier les proportions exigées de son collègue et ami, se contentait de l'écouter avidement comme un oracule, dont il répétait par instants les dernières paroles de chaque phrase, afin de les ponctuer par un assentiment respectueux.

— Bon! dit-il, voilà la coquine qui a livré Mlle Fernande. Oh! c'est elle qui se voye. Ah! bien, par exemple, ce n'est pas moi qui

Une sorte de murmure accueillit ce début. Mais M. Clabousse intervint aussitôt: — Développez votre idée, dit-il avec bienveillance.

Il y aurait plus de fraudeurs, supposons, reprit Palestreineau, alors, il faudrait plus ni propositions ni inspecteurs. Et même, je me suis demandé plus de cent fois quels tournures prendraient les choses si les voleurs, les filous, les assassins venaient à disparaître de la surface du globe.

Cette fois, M. Clabousse interrompit, mais toujours avec bienveillance: — Ne nous lançons pas dans des utopies décevantes, dit-il. Cet état de choses dure depuis des milliers d'années, il faut l'accepter.

— L'accepter! murmura Palestreineau. C'est ce que j'allais dire.

— Mais il y a bien des déboires... N'interrompez plus, Palestreineau... Il y en a de cruels, je vous en citerai un exemple entre mille. Un de mes amis, mécanicien au chemin de fer de Lyon, vient d'être coupé en deux par sa locomotive. Attendez... c'est là un accident inhérent à sa profession et auquel je n'aurais pas attaché d'importance car sa veuve aura une pension. Si je n'avais appris... Oui, messieurs, écoutez bien ça, Palestreineau: on a découvert sur le cadavre un cadavre de fraudeur déjà vieux et qui avait été endroit! Mais M. le Président de la République a autre chose à faire, mon ami.

— Il a autre chose à faire, appuya Palestreineau.

Cette réprimande était aussi spirituelle que sévère. Piegard le comprit et rougit extérieurement. C'était un homme déjà vieux et qui devait avoir sa retraite. Sa figure énergique et honnête annonçait qu'il avait tou-

jours été dévoué à ses devoirs. Ses notes administratives étaient d'ailleurs excellentes. Il baissa les yeux et, rompu à la discipline, il accepta le blâme de son supérieur sans répliquer.

M. Clabousse huma une prise.

— Je plaisante, reprit-il avec bienveillance. On sait que vous êtes un bon employé. J'en témoignerai, à l'occasion. Les fraudeurs sont bien fins, mon brave. Il s'agit d'être plus malin qu'eux. Mais ce n'est ce qu'il peut, fait ce qu'il doit.

— Quant à cela, monsieur, répondit Piegard console, je puis dire, sans me vanter, que j'ai fait de mon mieux. Hartel ne m'inspire pas confiance. Cependant, j'ai tout inspecté sur le bateau avec un soin minutieux. J'ai jeté des bûches à l'eau pour m'assurer qu'elles ne contenaient pas d'intérieur, du liquide dans des enveloppes métalliques qui les auraient empêchées de surager...

— Avez-vous percé le plancher? — Oh! monsieur, j'ai examiné.

— Je vous demandais si vous avez percé le plancher.

— Non, monsieur. Mais j'ai mesuré, j'ai calculé les épaisseurs, et j'ai plus vu confirmer qu'il n'y avait pas de double fond.

— Et j'étais d'autant plus acharné, monsieur, que ce Piegard... Ah! je ne l'accuse pas, je n'ai pas de preuves... Mais rien ne m'ôttera l'idée que c'est lui qui a tué mon camarade Farongot.

M. Clabousse consulta ses souvenirs.

— Farongot... murmura-t-il. Trouvé noyé l'hiver dernier. Sa veuve a une pension. Voyons votre interprétation, Piegard. Notez que ça n'ira pas plus loin. Nous cautions, voilà tout. Écoutez ça, Palestreineau. On s'instruit à tout âge.

Il était un peu isolé des autres et on

avait placé sur le rebord faisant face à la

plage, comme signal convenu, deux mouchoirs

blancs qui avaient l'air de sécher.